

TERMS AND CONDITIONS OF SALE

1. Prices quoted apply only to quantities shown and are subject to change without notice. Stenographic and clerical errors are subject to correction.
2. Orders entered on our books cannot be cancelled or deliveries deferred except with our consent and upon terms that will indemnify us against loss.
3. Manufacturing or lead time dates shall be considered final when all technical and commercial aspects of the work have been approved in writing by the parties.
4. Patent Rights — This proposition is submitted with the understanding that in event of an order you agree to protect us against any and all suits or claims for infringement of patents which may be involved and reimburse us for all costs which may be incurred thereby.
5. The Vendor shall not be held responsible for third-party contract agreements unless all information has been made available beforehand.
6. The products supplied hereunder shall be of merchantable quality and will meet all specifications which we release in respect thereof. The Purchaser hereby acknowledges receipt of a copy of the specifications and instructional material related to the products supplied.
7. Promised deliveries are contingent upon receipt of materials, strikes, accidents and other delays unavoidable or beyond vendor's control.
8. We will not be liable for loss, damage, detention or delay resulting from causes beyond our reasonable control.
9. All orders are subject to our approval in respect to credit. If credit has not been arranged, remittances must accompany order or instructions be given to ship C.O.D. by express, truck, mail or by freight.
10. If shipments are delayed by Purchaser, payment shall become due as if shipment has been made on dates specified by Purchaser.
11. We will not be liable for damages or delay caused by defects in material by others or for work done, goods furnished, or repairs made by others. No further or other guarantees or warranties, expressed or implied, are given by our Company.
12. Our responsibility ceases when parts are delivered to the Carrier. If there is any evidence of injury to, or shortages of containers or contents, do not receipt to Carrier, "in good Condition," but give receipt according to facts. In case of damage, claim should be made on Carrier without delay. Our assistance is available to secure adjustment.
13. Title to the goods passes to Purchaser when all payments are received in full.
14. In case of any litigation arising in connection with any transaction, it is agreed that the place of trial be at the City of Brampton. Ontario and governed by the laws of the Province of Ontario.
15. Customer must sign one copy of acknowledgements and return by mail to sender.

CONDITIONS DE LA VENTE

1. Les prix cotés s'appliquent seulement aux quantités décrites et sont sujets changements sans préavis. Les erreurs de sténographie ou d'écriture sont sujettes à correction.
2. Les commandes entrées dans nos registres ne peuvent être annulées et la livraison ne peut être retardée sauf avec notre consentement et sous des conditions qui nous dédommageront contre toute perte.
3. Les dates de fabrication ou de délai de fabrication sont considérées comme définitives lorsque tous les aspects techniques et commerciaux du travail ont été approuvés par écrit par les parties.
4. Droits découlant de brevets — Cette proposition est soumise sous l'entente que dans le cas d'une commande, vous consentez à nous protéger contre toute et n'importe quelle poursuite en justice ou demande de règlement pour contrefaçon qui pourrait survenir et à nous rembourser tous les coûts qui pourraient être encourus de toute poursuite ou demande de règlement.
5. Le vendeur ne répond pas des ententes contractuelles prises avec des tiers sauf dans le cas où tous les renseignements leur égard lui ont été communiqués au préalable.
6. Les produits fournis en vertu de la présente entente sont d'une qualité suffisante pour permettre la vente et répondent toutes les spécifications dont nous avons pu faire état leur signature. L'acheteur, par la présente, accuse réception d'une copie de ces spécifications et des instructions relatives aux produits fournis.
7. Les dates de livraison promises sont conditionnées par la réception des matériaux, grèves, accidents et tout autre mal inévitable ou hors du contrôle du vendeur.
8. Nous ne serons pas responsables de pertes, dommages, arrêts ou délais consécutifs à des causes raisonnablement hors de notre contrôle.
9. Toutes les commandes ont besoin de notre approbation en ce qui concerne le crédit. Dans le cas où il n'y a pas eu d'entente concernant le crédit, les paiements doivent accompagner la commande ou nous devons recevoir des instructions nous permettant d'expédier la marchandise C.R. par express, camion, poste ou chemin de fer.
10. Dans le cas où les expéditions sont retardées par l'acheteur, le paiement devient dû tout comme si l'expédition avait été effectuée aux dates spécifiées par l'acheteur.
11. Nous ne sommes pas responsables des dommages ou délais dus à des défauts dans le matériau par d'autres ou pour le travail effectué, la marchandise fournie ou les réparations par d'autres. Notre compagnie n'offre aucune autre garantie explicite ou implicite.
12. Notre responsabilité cesse dès que les pièces sont livrées au transporteur. Il est évident que les contenants ou le contenu ont été endommagés ou sont en cours, ne pas signer le reçu l'endroit marqué "reçu en bonne condition", mais indiquer les faits tels qu'ils sont. En cas de dommage, la demande de règlement doit être envoyée au transporteur sans délai. Nous sommes prêts à vous aider à obtenir un règlement.
13. La marchandise ne devient pas la propriété de l'acheteur que lorsqu'elle a été payée en entier au vendeur.
14. En cas de litige relativement à une transaction, il est entendu que la contestation juridique devra être faite dans la ville de Brampton, en Ontario, et que les lois applicables seront celles de la Province de l'Ontario.
15. Le client doit signer une copie de l'accusé de réception et la retourner par la poste à l'expéditeur.